



Intérêts des emprunts pour l'habitation principale

Par **gefel66**, le **04/05/2009** à **14:00**

Bonjour,
en SCI pour mon habitation principale, j'ai renégocié le prêt nominal révisable datant de l'année 2002, en prêt fixe, dont le déblocage a eu lieu le 06/02/2008, compte tenu de la date de renégociation, ai-je droit au crédit d'impôt pour les prêts signés à compter du 6 mai 2007 pour ma déclaration ISR de 2008.
merci, par avance,
sincères salutations?